



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 14, rue Galilée - 33600 PESSAC
au capital de 2 301 072 €
RCS de Bordeaux n° B 380 712828.

**Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques,
financières et comptables de la société SERMA TECHNOLOGIES
dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par FINANCIERE AMPERE GALILEE et
visant les actions de la société SERMA TECHNOLOGIES**



Le présent document relatif aux autres informations de la société SERMA TECHNOLOGIES a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 juillet 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société SERMA TECHNOLOGIES.

Le présent document complète la note en réponse établie par la société SERMA TECHNOLOGIES relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par FINANCIERE AMPERE GALILEE, visée par l'AMF le 21 juillet 2015 sous le n° 15-386 en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de SERMA TECHNOLOGIES (www.serma-technologies.com), et mis gratuitement à la disposition du public au siège social de SERMA TECHNOLOGIES :

SERMA TECHNOLOGIES

14, rue Galilée
CS 10055
33615 Pessac Cedex

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	3
2.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014	3
2.1	Structure du capital social de la Société	3
2.2	Recomposition du Conseil de Surveillance et du Directoire	4
2.3	Orientations stratégiques récentes – Restructuration financière envisagée	4
2.4	Faits exceptionnels et litiges.....	4
3.	PRESENTATION SUCCINCTE DES STATUTS	4
3.1	Dénomination sociale (article 3 des statuts)	4
3.2	Registre du Commerce et des Sociétés	4
3.3	Siège social (article 4 des statuts)	4
3.4	Forme juridique (article 1 des statuts)	4
3.5	Durée – Exercice social (Article 5 et 38 des statuts)	5
3.6	Objet social (article 2 des statuts)	5
4.	COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	5
4.1	Composition du Conseil de Surveillance	5
4.2	Composition du Directoire	6
5.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	6

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Serma Technologies est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

Le rapport de gestion de Serma Technologies pour l'exercice 2014, ainsi que les comptes consolidés et les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et l'ensemble des rapports des commissaires aux comptes y afférents (ensemble le « **Rapport Financier Annuel 2014** »), sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.serma-technologies.com), au sein de la rubrique Finances, et peuvent être obtenus sans frais, sur simple demande adressée à la Société.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le Rapport Financier Annuel 2014.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

2.1. Structure du capital social de la Société

Aux termes d'un contrat intitulé « Protocole d'accord » en date du 4 mars 2015 et d'un acte réitératif en date du 9 avril 2015, la société Financière Ampère Galilée a acquis et est devenue propriétaire directement et indirectement, par voie d'apports et de cessions de valeurs mobilières émises par les sociétés Financière Serma et Serma Participations, de la totalité du capital et des droits de vote de la société Financière Serma, actionnaire détenant 99,00% du capital de Serma Technologies.

Au résultat de ces opérations, la société Financière Ampère Galilée détient (i) directement l'intégralité des 10.500.350 actions ordinaires émises par Financière Serma ; (ii) directement et indirectement (via Serma Participations) l'intégralité des 10.499.600 actions à bons de souscription d'actions émises par Financière Serma ; et (iii) l'intégralité des 10.500.000 obligations convertibles émises par Financière Serma.

La structure du capital social de la Société n'a donc pas été modifiée et se présente comme suit à la date du présent document :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Financière Serma	1.139.063	1.631.877	99	99
Financière Ampère Galilée	1	1	-	-
Autre	11.472	18.935	1	1
Total	1.150.536	1.650.813	100	100

Toutefois, le changement de contrôle direct de Financière Serma a entraîné un changement de contrôle indirect de la Société.

A la connaissance de la Société, Financière Ampère Galilée ne détient, directement ou indirectement, aucune autre action ni aucun droit d'acquérir des actions de la Société en dehors de l'action qu'elle détient directement et des 1.139.063 actions détenues par Financière Serma, laquelle est détenue à 100% par Financière Ampère Galilée à la suite de l'acquisition ci-dessus.

2.2. Recomposition du Conseil de Surveillance et du Directoire

Néant

2.3. Orientations stratégiques récentes – restructuration financière envisagée

Néant

2.4. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe.

3. PRESENTATION SUCCINCTE DES STATUTS

3.1. Dénomination sociale (article 3 des statuts)

SERMA TECHNOLOGIES

3.2. Registre du Commerce et des Sociétés

SERMA TECHNOLOGIES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 380 712 828.

3.3. Siège social (article 4 des statuts)

14, rue Galilée - 33600 PESSAC

3.4. Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

3.5. Durée - Exercice social (articles 5 et 38 des statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les présents statuts.

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

3.6. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit :

- le concours, le conseil, l'aide, l'assistance et la prestation de services sous toutes leurs formes dans les domaines relatifs à l'électronique et les hautes technologies,
- la microanalyse et l'expertise de composants électroniques et de matériaux,
- la recherche, l'étude, la réalisation, la promotion, la commercialisation et l'exploitation de tous services et produits dans les domaines de l'électronique et des hautes technologies,
- l'étude, l'élaboration et la réalisation de tous projets et plans relatifs au développement, à l'organisation et à l'exploitation des moyens des entreprises dans les domaines de l'électronique et des hautes technologies,
- l'étude, la recherche, le dépôt, la cession et l'exploitation sous toutes ses formes de tous brevets, licences, modèles, dessins et marques relatifs à l'activité de l'entreprise,

et plus généralement, toutes opérations dans les affaires de même nature, notamment par voie d'apports, de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association ainsi que toutes autres opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement et l'extension.

4. COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

4.1. Composition du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de la première nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Nombre d'actions détenues dans SERMA TECHNOLOGIES
René CORBEFIN	08/07/2011	25/04/2014	AGOA tenue en 2020	Président et membre du Conseil	/	/
Michel ORTONNE	30/09/2009	25/04/2014	AGOA tenue en 2020	Vice-Président et membre du Conseil	/	/
Agnès PAILLARD	24/04/2013	/	AGOA tenue en 2019	Membre du Conseil	/	1.730
Georges LADEVEZE	26/09/2013	/	AGOA tenue en 2016	Membre du Conseil	/	/

Aucune évolution de la composition du Conseil de Surveillance n'est envisagée à l'issue de la réalisation de l'offre publique.

4.2. Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale	Date de la première nomination	Date du dernier renouvellement de mandat	Date d'échéance du mandat en cours	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Nombre d'actions détenues dans SERMA TECHNOLOGIES
Philippe BERLIÉ	08/06/2007	24/04/2013	AGOA tenue en 2019	Président et membre du Directoire	Président de Financière Ampère Galilée SAS	/
Bernard OLLIVIER	13/11/2003	24/04/2013	AGOA tenue en 2019	Membre du Directoire	Directeur Général de Financière Ampère Galilée SAS	/
Marc DUS	08/06/2007	24/04/2013	AGOA tenue en 2019	Membre du Directoire	/	/

Aucune évolution de la composition du Directoire n'est envisagée à l'issue de la réalisation de l'offre publique.

5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 22 juillet 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui incorpore par référence le Rapport Financier Annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2014, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par FINANCIERE AMPERE GALILEE et visant les actions de la société SERMA TECHNOLOGIES.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Philippe BERLIÉ
Président du Directoire de la société SERMA TECHNOLOGIES